

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Mai 2023

N°2023/05/09/08- Objet : Approbation règlement intérieur maison de santé pluridisciplinaire et autorisation de signature des baux professionnels.

Le neuf mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry Sébastien THOMAS, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, WAJS Alexandre,

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ

Absents excusés : Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, CHAIX Alain, Fanny ARSAC, Christine GARCIN-GOURILLON

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Dominique STEKELOROM

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée le projet en cours de réaménagement du bâtiment Priaulet aux fins de création d'une maison de santé régionale pluridisciplinaire qui a vocation à accueillir divers professionnels de santé ayant adhéré à un projet de santé validé par l'ARS

Madame le rapporteur indique à l'assemblée que l'entrée dans les locaux est prévue au 1^{er} Novembre 2023 et qu'il convient donc par conséquent d'ores et déjà de valider le projet de règlement intérieur régissant le fonctionnement général de ces futurs locaux et le contenu du bail professionnel à intervenir entre la commune propriétaire et chaque professionnel de santé

Le conseil municipal, oui l'exposé de Madame le rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu le projet de règlement intérieur

Vu le projet de bail professionnel à intervenir entre la commune et chaque professionnel de santé

APPROUVE le contenu de ces documents

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 12/05/23

Publication sur le site de la mairie le : 12/05/23

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ